

PROCES - VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du Lundi 15 Avril 2024

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux, Mme Emilie Aberbour.

Conseillers Municipaux titulaires excusés :

Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
M. Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Dominique Capelle
M. Grégory Devaux

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

M. Linéatte renouvelle les condoléances de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal à M. Lecot, Mme Lecot-Robit et Mme Hochart pour les deuils respectifs qui les ont touchés.

II. Approbation du procès - verbal du 11 mars 2024

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour. Il demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour : vente d'un terrain dans le lotissement du tour de ville. Demande accordée à l'unanimité.

III. Vote de taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés l'an dernier :

- taxe foncier bâti : 29,50 %
- taxe foncier non bâti : 11,91 %
- taxe d'habitation : 11,47 %
- cotisation foncière des entreprises : 10,89 %

Il rappelle également que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises) est remplacée par la perception d'une fraction de la part TVA, et d'une dotation « fonds verts » sous condition de présentation de projets entrant dans son champ d'action. M. Linéatte présente les montants des produits attendus par rapport à ces taux et les différentes autres dotations et allocations compensatrices qui seront perçues en 2024.

A l'examen de ces chiffres, il propose de reconduire pour cette année les mêmes taux d'imposition.

M. Lecot rappelle que l'état a, cette année encore, décidé de lui-même une augmentation des bases fiscales de 3,9 %. Aussi, bien que la commune n'augmente pas ses taux, il y aura quand même une incidence à la hausse sur les taxes foncières des administrés.

M. Cheval rappelle que les besoins de l'état en termes d'économies budgétaires vont également se ressentir au niveau des subventions d'investissement.

La reconduction des taux d'imposition cités ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

IV. Budget commune 2024

Monsieur le Maire informe que la commission finances s'est réunie deux fois afin d'élaborer ce budget. Les documents remis présentent le budget voté en 2023, le compte administratif de la même année voté début 2024 et les prévisions pour cette année.

Section fonctionnement :

-dépenses : 1 757 669,32 € / recettes : 1 757 669,32 €

Section investissement :

-dépenses : 3 230 923,06 € / recettes : 3 230 923,06 €

Dépenses de fonctionnement : on constate une augmentation des charges avec des prévisions pessimistes pour les dépenses d'énergie, au chapitre 11 (charges à caractère général). Plusieurs articles sont réajustés (urbanisme, assurances, alimentation, transports, téléalarmes,...). L'augmentation de ce chapitre, due essentiellement aux coûts de l'énergie, sera limitée à 3 %.

Le chapitre 12 (charges de personnel) n'amène pas de remarques particulières. M. le Maire informe néanmoins de l'arrêt du contrat PEC en cours par son bénéficiaire.

Le chapitre 14 (charges à caractère général) laisse apparaître une nouvelle augmentation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (+3000 €). Bonne nouvelle à confirmer : la garantie de recettes versée par l'état au moment du COVID aux communes a été remboursée en partie l'an dernier. Il semblerait qu'il n'y aurait pas de remboursement de la seconde partie cette année.

Recettes de fonctionnement : M. le Maire rappelle qu'au moment du compte administratif (conseil municipal du 11 mars), une affectation complémentaire de 390 000 € a été basculée des recettes de fonctionnement vers la section investissement. Par conséquent, le virement : fonctionnement vers investissement est en baisse par rapport à l'an dernier.

Question en suspens : la DGF semble répartie en deux parts, dont l'une passerait désormais par la communauté de communes, sensée reverser cette part aux communes. Ce point devra être éclairci, néanmoins la commune ne touche actuellement que la première part par douzièmes, ce qui pénalise les recettes actuelles.

Dépenses d'investissement : à la demande de notre percepteur, les restes à réaliser 2023 apparaissent, en dépenses et en recettes, « d'un seul bloc ». Cela apporte moins de clarté à la lecture de cette section, aussi ces RAR ont été indiqués pour chaque projet inscrit. Autre remarque, les projets qui s'étalent sur plusieurs exercices (église) ont dû être inscrits dans leur entier. L'obligation d'équilibre des sections entraîne l'inscription d'un emprunt virtuel en recettes d'investissement.

Les projets sont déjà connus du conseil municipal, puisque régulièrement abordés en réunions : friche commerciale 11 A. Briand (suite), église, parc de loisirs intergénérationnel, éclairage public, signalétique,...

Ces dépenses entraînent une forte part de TVA, qui est remboursée en grande partie l'année suivante. Afin de ne pas mettre à mal la trésorerie communale cette année, M. Linéatte évoque la possibilité d'établir une « avance de trésorerie » sur un an auprès de la banque des territoires, correspondant à cette TVA.

M. Cheval pense que sur des projets conséquents financièrement, durables et « profitables » à plusieurs générations comme l'église, il ne serait pas non plus anormal de contracter un emprunt à long terme, de façon à étaler la charge financière.

Un rendez-vous est prévu le 19/04 avec la banque des territoires.

Recettes d'investissement : mêmes remarques que ci-dessus : double inscription des restes à réaliser, emprunt virtuel, sont inscrits également les subventions attendues, le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'affectation complémentaire en provenance des recettes de fonctionnement.

Le budget communal est adopté à l'unanimité

V. Budget lotissement du tour de ville

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 379 909,48 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 302 181,14 €.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire informe qu'une parcelle sur les deux restantes pourrait être vendue d'ici peu. Après négociation et proposition de la commission des finances, le prix de cette vente serait fixé à 24 000 €.

Adopté à l'unanimité

VI. Mise en place de la fongibilité des crédits en nomenclature M57

Monsieur le Maire informe que suite au passage à la nomenclature comptable M57, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. De plus, concernant les dépenses imprévues, et dans la limite de 2% des dépenses réelles de fonctionnement, il ne sera plus utile de compenser par des recettes budgétaires. M. Linéatte précise que le conseil municipal sera informé de ces mouvements de crédits.

Adopté à l'unanimité

VII. Appel d'offres signalétique

Une commission d'appel d'offres entre les communes de Chaulnes et Rosières s'est tenue afin d'examiner les offres des entreprises ayant répondu au marché signalétique. Trois réponses ont été enregistrées. La commission propose aux conseils municipaux respectifs de retenir la proposition de la société « Empreinte », mieux-disante avec les offres financières suivantes :

-Chaulnes : 127 547 € HT.

-Rosières : 101 959 € HT.

M. le Maire précise que la différence entre les deux communes provient du nombre supérieur de lattes et supports, dus à la dispersion des commerces et entreprises pour Chaulnes, et la présence du panneau d'entrée de zone industrielle.

Mme Lebrun-Merlin demande quand seront effectués les installations ?

M. Linéatte : après lancement des ordres de service, deux mois sont nécessaires pour les préparations, bons à tirer,... On peut envisager un début de travaux en Septembre.

Adopté à l'unanimité

VIII. Signalétique : demandes de subventions

Monsieur le maire présente le plan de financement du projet signalétique :

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions au département (51 018,80 €) et à la région (60 518,80 €).

Adopté à l'unanimité

IX. Plan de financement : parc de loisirs rue de Pertain

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet de parc de loisirs intergénérationnel rue de Pertain :

M. le Maire informe que dans le cadre de la loi interdisant tout abattage et gros élagage d'arbres entre le 15 Mars et le 15 Août, et ce afin de favoriser la nidification des oiseaux, le planning des travaux a été adapté en conséquence. Les travaux excluant l'intervention sur les arbres pourront avoir lieu et les plantations sont de toute façon prévues après l'été.

M. Lecot et Mme Lecot-Robit demandent quand sera installé le citystade.

M. Linéatte : c'est une des premières actions à engager début mai, puisque le planning prévoit la création d'une voirie provisoire afin de créer la plateforme sur laquelle sera posé le citystade.

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer la demande de subvention au titre des amendes de police, pour la partie parking.

M. Cheval propose d'établir également, dans la mesure où la convention entre la région et le PETR a été signée, une délibération par anticipation pour la demande de subvention LEADER-GAL.

Adoptées à l'unanimité

Informations diverses

M. Noblécourt remercie les employés communaux pour leur aide lors du Metal Fest et les autres manifestations organisées par l'OCLC.

M. Gance signale que dans le cadre de l'échange, au mois de Mai, entre les comités de jumelage de Chaulnes et Edemissen, 62 Allemands sont attendus et le comité de jumelage cherche encore des familles d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance
Mme Latapie-Copé

Le Maire
M. Thierry Linéatte

